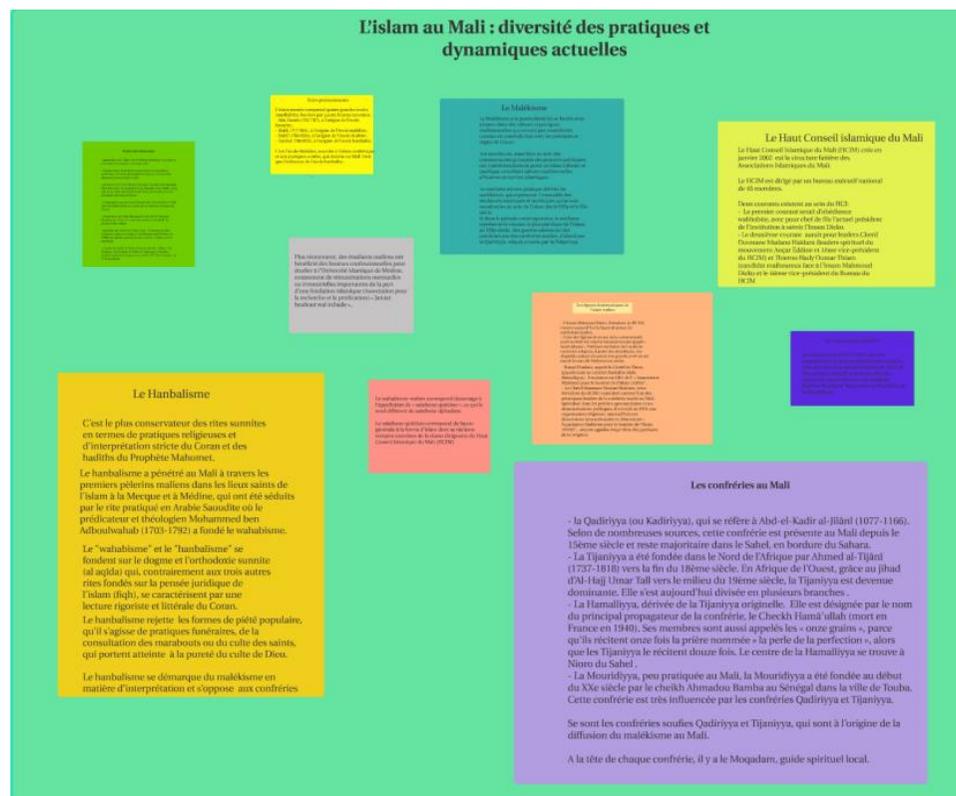


# L'islam au Mali : diversité des pratiques et dynamiques actuelles



La version animée de cette cartographie est disponible en ligne via ce lien : [L'islam au Mali : diversité des pratiques et dynamiques actuelles](#)



Au Mali, plus de 90% de la population se réclame de l'islam, même si les statistiques varient d'une source à une autre. Depuis son introduction dans le pays, l'islam rythme la vie des populations et constitue un socle commun de référence. Cependant, évoquer l'islam au Mali invite à prendre en compte la diversité de ses pratiques, ses formes d'expressions endogènes ou importées et ses dynamiques récentes à l'aune de la grave crise que le pays traverse depuis 2012.

### 1. Aperçu historique de l'islamisation au Mali

L'histoire de l'islamisation du territoire qui constitue aujourd'hui le Mali est complexe à démêler. Aussi convient-il de l'appréhender selon une perspective longue, transculturelle et transnationale. En effet, les sources ne s'accordent pas toujours sur une date précise quant à l'avènement de l'islam dans la zone. L'islam semble avoir fait son apparition dès le VII<sup>ème</sup> siècle essentiellement par le canal du commerce caravanier transsaharien. Initialement, seuls des individus isolés adhéraient à la foi musulmane jusqu'à l'arrivée des Almoravides au XI<sup>ème</sup> siècle. La mosquée de Kumbi Salih, ville située à 320 kilomètres de Bamako, est une illustration de l'ancienneté de la présence de l'islam au Mali. C'est cependant entre le IX<sup>ème</sup> et le XIX<sup>ème</sup> siècle que sa territorialisation se précise, notamment à travers l'action des lettrés au service des communautés marchandes, du grand commerce transsaharien, des pouvoirs politiques et même du djihad. Pour d'autres, la présence de l'islam dans le Soudan Occidental est attestée par les *tarikhs*.

Dans ces sources historiques, il est rapporté que les signes d'une islamisation étaient repérables dans les cours des empereurs du Wagadu (vers 1000), ainsi que dans celles des empires du Mali (XIII<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle), du Songhay (XV<sup>ème</sup> au XVI<sup>ème</sup> siècle) et des royaumes d'El Hadj Omar Tall (vers 1854 – 1893) et de Samory Touré (vers 1878 – 1898).<sup>i</sup> L'islam se développa en effet particulièrement sous l'empire du Mali fondé en 1230 par Soundiata Keita, à la suite de la chute de l'empire du Ghana. Par la suite, le célèbre sultan malien

Kankou Moussa, qui régna entre 1307 et 1332, a effectué un pèlerinage symbolique à la Mecque en 1324 où il noua des étroites relations avec des savants de la péninsule arabique et d'Égypte afin d'assurer un enseignement de qualité au peuple du Soudan (actuel Mali). On notera aussi que l'avènement d'Askia Mohamed à la tête de l'empire Songhay en 1493 contribua aussi à consolider la présence de l'islam. L'édification de l'Etat théocratique, appelé « Diina » (la religion), par Cheickou Amadou puis celle de l'empire toucouleur d'El Hadj Oumar, au XIX<sup>ème</sup> siècle, rendent compte d'une islamisation systématique et progressive du Mali.

Si l'on peut ainsi retracer un processus d'islamisation du Mali depuis le VII<sup>ème</sup> siècle, il convient de relever qu'une telle évolution n'a point été linéaire. Les trajectoires de l'islamisation au Mali doivent prendre en compte, les résistances et les périodes de reflux qui favorisèrent la résurgence des royaumes païens de Ségou et du Kaarta aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, ce après près huit siècles d'islamisation pacifique.<sup>ii</sup>

Cette tentative de circonscription historique permet de mettre en évidence un certain nombre de facteurs explicatifs de l'ancrage de l'islam au Mali parmi lesquels :

- les échanges commerciaux entre l'Afrique de l'ouest et les pays islamisés de longue date, les régions le plus rapidement converties à l'islam étant celles en contact étroit avec les commerçants musulmans du Maghreb ;
- l'adhésion des chefferies politiques (Ghana, Mali, Songhaï) à l'islam, qui a favorisé les activités de dissémination de celui-ci dans les espaces traditionnels de gouvernance ;
- l'effervescence culturelle, artistique et intellectuelle de Tombouctou a favorisé les échanges entre savants et érudits de l'islam.

## 2. Des doctrines islamiques à la diversité des pratiques au Mali

L'islam sunnite comprend quatre grandes écoles (madhâhib), fondées par quatre Imams reconnus :

- Numan Ibn Thabit, Abû Hanifa (699/767), à l'origine de l'école hanafite ;
- Malik Ibn Anas (717/801), à l'origine de l'école malékite ;
- Muhammad Ibn Idris AShâfi'i (767/820), à l'origine de l'école chaféite ;
- Ahdam Ibn Hanbal (788/855), à l'origine de l'école hanbalite.

C'est l'école malékite qui domine au Mali et en Afrique de l'Ouest<sup>iii</sup> bien que l'influence de l'école hanbalite tout comme des confréries et des pratiques soufies revêtent également une importance centrale.

### Le malékisme, pratique dominante de l'islam au Mali

Grande école classique du droit musulman, le Malikisme ou malékisme est fondé sur l'enseignement de l'Imam Mâlik Ibn Anas, grand théologien et un législateur, né à Médine en 711 où il vécut durant 84 ans avant de mourir en 795<sup>iv</sup>. Le malikisme se différencie des trois autres courants de l'islam sunnite en se référant aux pratiques des premiers habitants musulmans de Médine (Amal ahl al-médina) comme source de jurisprudence islamique. Cette école fait grand cas de la tradition du Prophète tout en prenant en compte l'intérêt général ainsi que le droit coutumier.

La diffusion du *Malékisme* a ainsi été possible à travers sa particularité de se fondre avec aisance dans des valeurs et pratiques traditionnelles qui ne sont pas considérées comme en contradiction avec les préceptes et règles de l'islam. Notons qu'à travers les écoles coraniques, l'action des marabouts, aussi bien au sein des communautés qu'auprès des pouvoirs politiques, a traditionnellement porté un islam tolérant et pacifique, conciliant valeurs

traditionnelles africaines et normes islamiques. Ayant la particularité de s'adapter aux traditions ancestrales, cette doctrine populaire imprégnée d'animisme se trouve frontalement opposée à l'islam d'obédience wahhabite. Bien que se considérant profondément musulmans, de nombreux Maliens continuent de posséder des objets animistes, estimant cela compatible avec la pratique de l'islam. Si l'islam s'est toujours pensé dans le cadre d'une société musulmane, au Mali il s'est repensé dans le cadre d'une société originellement traditionnelle.

Le malékisme, pratiqué par la majorité de Maliens, est ainsi fondamentalement du salafisme quiétiste/wahhabisme, auquel appartient désormais une importante partie de la classe dirigeante de l'islam au Mali.

### Le hanbalisme dans le contexte malien

Le hanbalisme tire son nom de l'imam Ahmed bin Hambal qui vécut entre les années 780 et 855 et fit ses études coraniques auprès de l'imam Ach-châfi-î, juriste religieux et fondateur du madhabs chaféite. C'est le plus conservateur des rites sunnites en matière de pratiques religieuses et d'interprétation stricte du coran et des hadiths du Prophète Mahomet. Le "*hanbalite*" ou "*hanbalisme*" se fonde sur le dogme et l'orthodoxie sunnite (*al aqîda*) qui, contrairement aux trois autres rites fondés sur la pensée juridique de l'islam (*fiqh*), se caractérise par une lecture rigoriste et littérale du Coran. Cette école hanbalite n'accorde pas d'importance aux efforts consentis (Ijtihad) par les ulémas en matière de jurisprudence. Cette approche estime que le Coran et la tradition prophétique suffisent pour apporter des éléments de réponse aux problèmes qui se posent, en tout lieu et époque, à la communauté musulmane (Uma). Les tenants de cet islam rigoriste rejettent comme « innovation blâmable », qualifiée d'hérésie (*bidaa*) ou de survivances païennes, les formes de piété populaire, qu'il s'agisse de pratiques funéraires, de la consultation des marabouts ou du culte des saints, qui portent atteinte – à leurs yeux – à la pureté du culte de Dieu. Le hanbalisme se démarque du Malékite en matière d'interprétation et s'oppose avec véhémence aux confréries (notamment le *Tijaniya*, cf. *infra*), considérées



comme des sectes hérétiques.

L'influence du hanbalisme a marqué la région du Najd (péninsule arabique) et, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, les savants du Royaume d'Arabie saoudite ont adhéré au hanbalisme dans la jurisprudence, tout en prenant en considération des verdicts d'Ibn Taymiya et Ibn Qayim, deux disciples influents d'Ahmad Bin Hanbal. Le prédicateur et théologien Mohammed ben Adboulwahab (1703-1792) est considéré comme le fondateur du wahhabisme. Certaines pratiques du Wahhabisme - valorisant un signe extérieur (prière bras croisés, femmes voilées et vêtues en grandes robes noires avec les yeux couverts par un niqab) et la constitution de lieux de culte distincts - sont présentées comme une rupture symbolique avec le reste de la communauté musulmane. Le hanbalisme a pénétré au Mali à travers les premiers pèlerins maliens se rendant dans les lieux saints de l'islam à la Mecque et à Médine, qui ont été séduits par le rite pratiqué en Arabie Saoudite. Plus récemment, des étudiants africains ont bénéficié des bourses confessionnelles pour étudier à l'Université islamique de Médine. Ils bénéficiaient notamment de rémunérations mensuelles ou trimestrielles importantes de la part d'une fondation islamique (Association pour la recherche et la prédication) « *Jamiat boubout wal irbade* », basée à Médine. Ces étudiants ont ensuite été « envoyés » (*Mab-oussoune*) dans leurs pays respectifs pour propager le « véritable islam sunnite ».

Si, parfois, ses actions ont pu paraître violentes, le wahhabisme malien correspond davantage à l'appellation de « salafisme quiétiste », ce qui le rend différent du salafisme djihadiste. Le salafisme quiétiste correspond de façon générale à la forme d'islam, certes rigoriste et puritaine, mais non armé, dont se réclame certains membres de la classe dirigeante du Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM).

#### Le Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM)

Le Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM) créé en janvier 2002<sup>v</sup> est la structure faitière des Associations Islamiques du Mali. Selon les statuts et

règlements intérieurs (révisé le 21 avril 2014), le HCIM est dirigé par un bureau exécutif national de 45 membres et a pour objectifs : d'œuvrer pour la sauvegarde des valeurs et principes de l'islam en vue de sa consolidation et de son épanouissement ; de coordonner les activités au sein de la communauté musulmane ; de contribuer au développement économique, social et culturel du Mali ; d'assurer et de préserver l'union des musulmans ; de veiller, grâce à une structure appropriée composée des Ulémas du pays, à la cohérence doctrinale et théologique dans la diversité musulmane ; de concourir à la réalisation d'œuvres de bienfaisance, à la formation théologique et professionnelle, à l'organisation de prêches, réunions, débats, colloques, missions d'étude et d'informations ; de lutter contre la misère et l'exclusion et d'instaurer la prospérité au Mali au bénéfice de tous les enfants du pays sans considération de leur appartenance religieuse par la mobilisation des ressources ; de participer à la défense des libertés fondamentales et des droits de l'être humain conformément aux exigences du Coran et de la Sunna ; de créer et entretenir des relations d'amitié et de coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales, nationales et étrangères, conformément au Coran et à la Sunna ; d'établir et de renforcer des relations de bonne compréhension, de tolérance et de coopération avec des organisations religieuses monothéistes autres qu'islamiques, au Mali et à l'étranger ; de réguler le prêche au Mali et prévenir ou gérer les conflits intra et/ou inter religieux.

En avril 2014, la participation du Président de la République à la cérémonie d'ouverture du deuxième congrès ordinaire du HCIM, ainsi que la forte implication du Ministère en charge des affaires religieuses et du culte, montrent l'importance qu'accordent les pouvoirs publics à l'institution<sup>vi</sup>. Depuis les élections présidentielles de 2013, le soutien électoraliste du HCIM au président élu est attesté.

Si le deuxième congrès ordinaire du HCIM a vu la réélection de l'Imam Mahmoud Dicko (cf. *infra*), comme président de l'institution, il n'en demeure



pas moins que le congrès a aussi mis au jour les courants qui le traversent. Sans être exhaustif, on peut retenir que deux courants existent au sein du HCI. Le premier courant serait d'obédience wahhabite, avec pour chef de file l'actuel président l'Imam Dicko. Le deuxième courant aurait pour chefs de file Cherif Ousmane Madane Haïdara (cf. *infra*) et Thierno Hady Oumar Thiam. Cherif Ousmane Madane Haïdara, par ailleurs leader spirituel du mouvement Ançar Eddine, est le 1<sup>ère</sup> vice-président du HCIM, alors que Thierno Hady Oumar Thiam qui était le candidat malheureux face à l'Imam Mahmoud Dicko, est devenu le 4<sup>ème</sup> vice-président dans le nouveau Bureau du HCIM.<sup>vii</sup>

Au sein du HCIM, l'Imam Mahmoud Dicko est suspecté de profiter de la présidence de l'institution pour diffuser le wahhabite au Mali, au détriment du malékisme qui demeure pourtant la pratique majoritaire dans le pays. Face à cette situation, le camp des malékites, Cherif Ousmane Madane Haïdara et ses alliés dont Thierno Hady Oumar Thiam menacent très souvent de créer une autre institution concurrente pour assurer la défense de leurs intérêts. Face à cette situation, le Ministère des affaires religieuses et du culte, joue un rôle de premier plan pour assurer la cohésion au sein de l'institution. En effet, l'unité du HCIM est un enjeu politique pour le pouvoir.

En 2009, c'est à l'instigation de l'Imam Mahmoud Dicko que les musulmans du Mali ont manifesté contre le projet du Code des personnes et de la famille. La contestation du code a été l'occasion d'une grande mobilisation des musulmans. Sous la houlette de Mahmoud Dicko, le HCIM avait réuni entre 50 000 et 60 000 personnes au stade du 26 mars, le 22 août 2009 à Bamako.

Les musulmans reprochaient au code plusieurs de ses articles perçus comme contraires aux valeurs traditionnelles et religieuses. Les articles incriminés portaient, entre autres, sur : la «non reconnaissance du mariage religieux», «l'âge du mariage porté à 18 ans», le «partage des charges familiales entre l'homme et la femme», la «trop grande place accordée aux femmes», «l'égalité dans la succession entre l'enfant naturel né hors mariage et l'enfant

légitime », etc.<sup>viii</sup> A la suite de cette manifestation des musulmans contre le projet du code des personnes et de la famille, le président de la République d'alors Ahmadou Toumani Touré avait renvoyé le texte pour seconde lecture à l'Assemblée nationale. Après la mise en place d'une Commission paritaire ad-hoc du HCIM et de l'Assemblée Nationale, et à la suite de deux ans de tractations autour des articles incriminés, l'Assemblée nationale a finalement adopté le nouveau Code des personnes et de la famille le 2 décembre 2011. Le texte a été promulgué par le président de la République le 16 janvier 2012.



Source : aBamako.com, Grand rassemblement organisé par le Haut Conseil Islamique au Stade du 26 mars. Vue du Président du HCIM, l'Imam Mahmoud Dicko, Président du HCI.

### 3. Les confréries au Mali : *Qadiriyya*, *Tijaniyya*, *Hamalliyya* et *Mouridiyya*

L'islam au Mali se caractérise aussi par la place importante des confréries dont les principales sont :

- la *Qadiriyya* (ou Kadiriyya), qui se réfère à Abd-el-Kadir al-Jilânî

(1077-1166). Selon de nombreuses sources, cette confrérie est présente au Mali depuis le 15<sup>ème</sup> siècle et reste majoritaire dans le Sahel, en bordure du Sahara. Elle a imprégné des générations de musulmans africains d'un esprit de tolérance;

- La **Tijaniyya** a été fondée dans le Nord de l'Afrique par Ahmed al-Tijânî (1737-1818) vers la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. Elle s'est très vite répandue dans le monde musulman. En Afrique de l'Ouest, grâce au jihad d'Al-Hajj Umar Tall vers le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, la Tijaniyya est devenue dominante. Elle s'est aujourd'hui divisée en plusieurs branches.
- La **Hamalliyya**, dérivée de la Tijaniyya originelle. Elle est désignée par le nom du principal propagateur de la confrérie, le Cheikh Hamâ'ullah (mort en France en 1940). Ses membres sont aussi appelés les « onze grains », parce qu'ils récitent onze fois la prière nommée « la perle de la perfection », alors que les Tijaniyya le récitent douze fois. Le centre de la Hamalliyya se trouve à Nioro du Sahel<sup>x</sup>.
- La **Mouridiyya**, peu pratiquée au Mali, la Mouridiyya a été fondée au début du XX<sup>e</sup> siècle par le cheikh Ahmadou Bamba au Sénégal dans la ville de Touba. Cette confrérie est très influencée par les confréries *Qadiriyya* et *Tijaniyya*.

Les confréries soufies *Qadiriyya* et *Tijaniyya* sont à l'origine de la diffusion du malékisme au Mali. Il n'existe pas de liens hiérarchiques entre des différentes confréries mais des liens spirituels très forts (relevant toutes de la Tijaniyya originelle, elle-même inspirée de la Qadiriyya). Chaque confrérie représente en fait une obédience au Mali. Elles ont chacune leur principal « temple » à l'étranger, notamment au Maroc à l'exception de la *Mouridiyya* qui est une obédience purement sénégalaise. A la tête de chaque confrérie, il y a le *Moqadam*, guide spirituel local.

Aujourd'hui, on observe des formes de régénération des modalités d'action et des discours de ces confréries en fonction des normes nouvelles. D'aucuns nomment cette tendance « néo-confrérisme », caractérisée par la régénération des formes d'adhésion fondées principalement sur le charisme, un soufisme affiché et des discours populaires qui galvanisent les foules.<sup>x</sup>

#### 4. Le soufisme, une pratique répandue de l'islam au Mali

Le soufisme est une pratique dérivée du malékisme : si tous les soufis sont malékites, tous les malékites ne sont pas soufis cependant. Le soufisme est exercé au sein des quatre grandes confréries citées ci-dessus : la *Qadiriyya*, la *Tijaniyya*, la *Hamalliyya*, la *Mouridiyya*. Le soufisme représente l'ensemble des tendances mystiques et ascétiques qui se sont manifestées au sein de l'islam dès le VIII<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècle (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècle de l'Hégire). Nombre d'auteurs, à l'instar de Boly Hamadou font référence à *Tarih alfattas*, un ouvrage dans lequel, il est mentionné que depuis le XV<sup>ème</sup> siècle, on trouvait des pratiques religieuses au Mali similaires à celles du soufisme d'aujourd'hui sans que leurs adeptes ne soient organisés en confrérie. Si dans la période contemporaine, le soufisme représente le courant le plus pacifique de l'islam, cela n'a pas toujours été le cas. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'exigence d'une orthodoxie musulmane s'est incarnée à travers des guerres saintes conduites par des confréries soufies, d'abord par la *Qadiriyya*, relayée ensuite par la *Tidjaniyya*.<sup>xi</sup>

Dans le contexte malien, le soufisme repose sur les éléments suivants :

- l'attachement à une voie religieuse,
- la soumission à un guide spirituel,
- la purification du cœur,
- l'attachement aux aumônes,
- la pratique quotidienne des exercices spirituels.

## 5. Les figures charismatiques de l'islam malien

Mahmoud Dicko incarne aujourd'hui la figure de proue du wahhabite malien. Originaire de Tombouctou, où il a grandi auprès de son grand-père qui était juge musulman (cadi), Dicko a effectué des études en Mauritanie, en Arabie Saoudite ce qui lui a permis d'approfondir sa connaissance du wahhabisme. Dès les années 1980, il a été imam de la mosquée de Badalabougou dans le District de Bamako, fonction qu'il continue d'exercer. En 2008, il est devenu Président du Haut Conseil Islamique du Mali, il a été réélu en 2014 pour un autre mandat de cinq (5) ans.



Source : Adama Diarra, (Mahmoud Dicko, le président du Haut conseil islamique, au stade du 26-Mars, à Bamako, le 12 août 2012), [www.maliweb.com](http://www.maliweb.com)

Pendant l'occupation du Nord Mali, l'imam Dicko a été au centre d'une controverse pour s'être abstenu de condamner la destruction des mausolées de Tombouctou alors que nombre de ses coreligionnaires l'ont fait. Avec les attentats de Radisson Blu, le 20 novembre 2015 à Bamako, il en a été de même. Il s'est alors attiré les foudres de nombreux maliens.<sup>xii</sup>

L'une des figures de proue de la communauté soufie au Mali a été Adama Yalcouyé, encore appelé « Soufi Adama », décédé le 19 juillet 2016. Né en 1960, il a exigé de ses disciples une conduite morale irréprochable tout en prêchant en faveur de l'unité de toutes les religions. Il a adopté les dreadlocks (tresses), portait des chapelets autour du cou et une grande croix où était inscrit le nom de Mahomet en arabe. Certains de ses disciples portent des sortes de mitres. Le drapeau du Mali fait partie des emblèmes de cette communauté. On y trouve aussi les symboles dogons comme le kanaga. Chaque vendredi, nombres de personnes affluaient au bord du Niger pour y recevoir des bénédictions du Soufi Adama.

Deux figures autre figures maliennes se dégagent également. Il s'agit d'une part, de Bouyé Haïdara, appelé le Chérif de Nioro et d'autre part, d'Ousmane Madani Haïdara. Bouyé Haïdara, le Cherif de Nioro jouit d'une influence considérable. Il s'agit d'un personnage emblématique de l'islam malien, il est le chef spirituel du Hamallisme (Hamalliyya). Il est considéré comme une véritable institution au Mali, à cause de son influence sur l'opinion et sur une bonne partie de la classe politique. En 2013, lors des élections présidentielles, il a joué un rôle considérable dans l'élection du président Ibrahim Boubacar Keita. Le Mouvement SABATI 2012<sup>xiii</sup>, proche du Haut Conseil Islamique (HCI), a bénéficié du soutien de Bouyé Haïdara qui a milité en faveur de l'élection du président Ibrahim Boubacar Keita en 2013. Sur la photo ci-dessous, on aperçoit Ibrahim Boubacar Keita, alors candidat aux élections présidentielles de 2013, en train de recevoir les bénédictions du Chérif de Nioro, Bouyé Haïdara.



Source : Journal Le Sphinx, N° 540, du 10 au 16 Avril 2015, p 5.

Le Chérif Ousmane Madani Haïdara est lui aussi décrit comme un personnage charismatique. Sa pratique religieuse s'inscrit dans le cadre du malékisme. Il est aussi considéré comme l'un des principaux leaders de la confrérie soufie au Mali. Il s'est spécialisé dans les prêches spectaculaires et ses démonstrations publiques, notamment à l'occasion de la célébration de la fête du Maouloud (naissance du Prophète).<sup>xiv</sup> Le Chérif Ousmane Madani Haïdara recourt à un style pragmatique dans ses prêches. Il se prononce très régulièrement sur les sujets d'actualité, sur les questions de santé publique, par exemple le port du préservatif qu'il conseille par ailleurs. En 2015, face à la velléité des autorités publiques d'interdire le Maouloud 2015 à cause de l'état d'urgence, le Chérif Ousmane Madani Haïdara s'était alors insurgé contre le Président de la République et les acteurs politiques, s'exprimant ainsi : « *Si les autorités ne font pas attention, les musulmans prendront le pouvoir. Nous ferons en sorte que nul ne devienne Président de la République s'il n'est pas de nos imams ! Je jure au nom d'Allah que nous le ferons si les autorités ne font pas attention ! Pour qu'on n'en arrive pas là, respectons-nous mutuellement* ». <sup>xv</sup> L'aura et la capacité de mobilisation de ce leader religieux fait de lui un personnage craint des pouvoirs publiques et politiques. Ousmane Madani Haïdara a fondé en 1991 une organisation religieuse, aujourd'hui aux dimensions internationales et dénommée « Association Malienne pour le Soutien de l'Islam (AMSI) », encore appelée Ançar'dine (les partisans de la religion)<sup>xvi</sup>.

## 6. Islam et politique au Mali

Les principaux acteurs politiques au Mali pratiquent un islam libéral, ne priant par exemple que les vendredis et les jours de fêtes ou n'observant pas scrupuleusement toutes les prescriptions de la religion. Certains s'affichent cependant avec des guides spirituels des confréries. Le Président IBK est réputé proche de la tendance hanbalite du HCIM et s'appuie sur la popularité du Chérif de Nioro (Hamalliyya). Chérif Madani Haidara a été réputé proche de Soumaila Cissé, candidat malheureux à la dernière élection présidentielle. Ces prises de positions sont à placer dans le contexte de rivalités en sourdine entre Haidara et Mahmoud Dicko, qui consiste à soutenir le camp opposé de l'adversaire. En réalité, les religieux ont une influence marginale sur les acteurs politiques. C'est plutôt l'audience des acteurs religieux auprès des populations rurales et urbaines du Mali qui poussent les acteurs politiques à chercher à se rapprocher d'eux.



Source: Chérif Ousmane Madany Haïdara, Journal Sphinx N°597 du 10 au 16 juin 2016.

## 7. Les mouvements religieux islamiques au Mali dans le contexte de la crise politique, institutionnelle et sécuritaire

Le contexte religieux islamique malien se caractérise désormais par la montée des pratiques radicales. Pendant la crise de 2012, les islamistes du groupe armé Ansar Dine et d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) ont assiégé la ville sainte de Tombouctou, haut lieu historique de la pratique de l'islam au Mali. Ils ont démoli sept des seize mausolées de saints musulmans de la ville, de même que de nombreux monuments et biens religieux (cas de la porte sacrée de la mosquée Sidi Yaya du XVe siècle). Ces actes traduisent une confrontation idéologique entre d'une part, un islam tolérant, qui s'accommode des valeurs historiques et traditionnelles du malékisme, et d'autre part, un islam radical, inspiré du wahabisme. Le MUJAO (Mouvement pour l'Unité et le jihad en Afrique de l'Ouest) et Ansar Dine se réfèrent en effet à l'obédience hanbalite. Par conséquent, les confréries sont perçues par les mouvements djihadistes comme des sectes qui portent atteinte aux valeurs authentiques de l'islam (d'où la destruction des mausolées de Tombouctou).

Toutefois, malgré l'occupation djihadiste en 2012 des régions du nord du Mali (Tombouctou, Gao et Kidal), par les groupes islamistes (AQMI, MUJAO et Ansar Dine) et leur volonté d'instaurer la charia, on ne peut pas parler d'adhésion massive des populations à des formes d'islam radical. On ne peut pas non plus soutenir que la crise au Mali a profondément modifié les équilibres entre les différents courants religieux islamiques. Cependant, l'influence de l'islam ne cesse de croître dans l'espace public et la vie politique au Mali. Les leaders religieux, de plus en plus charismatiques et entrepreneurs, dont l'aura et la légitimité concurrencent celles des hommes politiques, jouent un rôle majeur dans la gestion du climat social.

Par ailleurs, la montée de l'extrémisme violent est à craindre. La crise de 2012 a déstructuré les modes de production locaux, augmenté le chômage des jeunes et rendu possible l'implantation d'opérateurs religieux incontrôlés et

souvent inconnus. Sans un Etat fort ayant la capacité d'identifier et de réguler les diverses formes d'expressions religieuses islamiques, il est à craindre une nouvelle poussée du radicalisme et de l'extrémisme religieux du fait de la faiblesse et de l'absence de l'Etat dans certaines parties du territoire national.

**Auteurs :** Ambroise Dakouo et Kalilou Sidibe.

### Références

Boly Hamadou, 2013, *Le soufisme au Mali du XIX<sup>ème</sup> siècle à nos jours : religion, politique et société*, Université de Strasbourg.

Bouhrel-Hardy Ferdaous et Magassa Hamidou, 2010, *Cartographie de l'islam au Mali : Etat des lieux et dynamiques d'un islam pluriel*, Programme Politique de Paix en Afrique de l'Ouest.

Cissé Hachi, Le Matin, « Dicko entre wahhabisme et islam du Mali: pourquoi ce rigoriste attire la foudre », 10 décembre 2015, <http://www.maliweb.net/societe/islam-dicko-entre-wahhabisme-islam-mali-rigoriste-attire-foudre-1291092.html>.

Diarra Abdoulaye, L'Indépendant, « L'Imam Mahmoud Dicko à propos du code des personnes et de la famille : "Nous attendons d'être appelés pour les discussions. Nous serons sans réserve" », 12 février 2010. <http://www.maliweb.net/category.php?NID=56696>

Haïdara Boubacar, 2016, *Les formes d'articulation de l'islam et de la politique au Mali*, Université de Bordeaux-Montaigne.

Keïta Naffet, 2008, « Mass médias et figures du religieux au Mali : entre négociation et appropriation de l'espace public », 12<sup>e</sup> Assemblée générale, *Administrer l'espace public africain*, Yaoundé.

Magassa Hamidou, 2010, « Evolution du paysage islamique au Mali de l'indépendance à nos jours », Colloque International des Musulmans de l'Espace Francophone (CIMEF), « *L'islam et les défis actuels* », Bamako, 23 au 26 Juillet 2010.

Magassa Hamidou, 2015, « Les mutations sociales « invisibles » liées à la montée de l'intégrisme religieux au Mali : enjeux et défis », Communication



présentée à la rencontre du Centre d'Etudes et de Réflexion au Mali (CERM), Maison du Partenariat, Bamako, 21/11/2015.

Poudiougou Pierre, « Mali : Les courants religieux musulmans au Mali : noms, histoire, objectifs visés, tendances actuelles : Les confréries musulmanes au Mali », 6 juin 2016, <http://maliactu.net/mali-les-courants-religieux-musulmans-au-mali-noms-histoire-objectifs-vises-tendances-actuelles-les-confreries-musulmanes-au-mali/>.

Sogodogo Aguibou, « Haut conseil islamique du Mali (Hcim): Imam Mahmoud Dicko reconduit à la tête de l'organisation », publié en avril 2014. <http://www.maliweb.net/societe/haut-conseil-islamique-du-mali-hcim-imam-mahmoud-dicko-reconduit-tete-lorganisation-254322.html>.

<sup>i</sup> Naffet Keita, 2008, « Mass médias et figures du religieux au Mali : entre négociation et appropriation de l'espace public », 12e Assemblée générale, *Administrer l'espace public africain*, Yaoundé, p.4.

<sup>ii</sup> Bouhleh-Hardy Ferdaous et Magassa Hamidou, 2010, *Cartographie de l'islam au Mali : Etat des lieux et dynamiques d'un islam pluriel*, Programme Politique de Paix en Afrique de l'Ouest, p.3.

<sup>iii</sup> Les trois autres écoles (le *Hanbalisme*, le *Chaafisme* et le *Hanafisme*) semblent longtemps être demeurées inconnues des Soudanais.

<sup>iv</sup> . On retrouve les pratiques malikites en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest aussi bien qu'en Egypte ou au Soudan tout comme dans certains pays du Golfe comme le Koweït, les Emirats Arabes unis, le Qatar, le Bahreïn. 20% des musulmans à travers le monde se reconnaissent dans cette école.

<sup>v</sup> La IIIème République (instaurée en 1992), à travers l'instauration du multipartisme politique a favorisé l'éclosion de centaines d'associations islamiques, de radios libres et privées et de plusieurs titres de journaux. A cela, il faut également ajouter l'adoption de la Loi N°04- 038 du 05 Août 2004 relatives à la création des associations au Mali. C'est dans cet esprit d'ouverture, d'association et de culte reconnue à chaque citoyen dans le respect constitutionnel de la laïcité de l'Etat, que le Président de la République, A.O. Konaré, a fortement appuyé la création du Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM) suite aux Journées de réflexion sur les questions religieuses tenues à Bamako les 25 et 26/09/2000 et à son Discours à l'ouverture du 2<sup>ème</sup> Congrès Ordinaire de l'AMUPI, à Bamako le 26 à 28/05/2001. Voir Magassa Hamidou, 2010, « Evolution du paysage islamique au Mali de l'indépendance à nos jours », Colloque International des Musulmans de l'Espace Francophone (CIMEF), « *L'islam et les défis actuels* », Bamako, 23 au 26 Juillet 2010, p.8.

<sup>vi</sup> D'ailleurs, c'est pour permettre la participation du Président de la République que le Congrès du HCIM a été reporté pour finalement se tenir les 19, 20 et 21 avril 2014.

<sup>vii</sup> Sogodogo Aguibou, « Haut conseil islamique du Mali (Hcim): Imam Mahmoud Dicko reconduit à la tête de l'organisation », publié en avril 2014. <http://www.maliweb.net/societe/haut-conseil-islamique-du-mali-hcim-imam-mahmoud-dicko-reconduit-tete-lorganisation-254322.html>.

<sup>viii</sup> DIARRA Abdoulaye, L'Indépendant, « L'Imam Mahmoud Dicko à propos du code des personnes et de la famille : "Nous attendons d'être appelés pour les discussions. Nous serons sans réserve" », 12 février 2010. <http://www.maliweb.net/category.php?NID=56696>.

<sup>ix</sup> Pierre Poudiougou, « Les courants religieux musulmans au Mali : noms, histoire, objectifs visés, tendances actuelles. Les confréries musulmanes au Mali », 6 juin 2016, <http://maliactu.net/mali-les-courants-religieux-musulmans-au-mali-noms-histoire-objectifs-vises-tendances-actuelles-les-confreries-musulmanes-au-mali/>.

<sup>x</sup> Hamidou Magassa, 2015, « Les mutations sociales « invisibles » liées à la montée de l'intégrisme religieux au Mali : enjeux et défis », Centre d'Etudes et de Réflexion au Mali (CERM), p.8.

<sup>xi</sup> Op. cit. Boubacar Haïdara, 2016, p.61.

<sup>xii</sup> Hachi Cissé, Le Matin, « Dicko entre wahhabisme et islam du Mali: pourquoi ce rigoriste attire la foudre », 10 décembre 2015, <http://www.maliweb.net/societe/islam-dicko-entre-wahhabisme-islam-mali-rigoriste-attire-foudre-1291092.html>.

<sup>xiii</sup> Le Mouvement SABATI 2012 est une organisation de jeunes musulmans maliens. Le Mouvement a une position politique affichée. Lors des élections présidentielles de 2013, afin de mobiliser l'opinion en vue d'une meilleure participation électorale, le Mouvement SABATI 2012 a axé sa vision autour de quatre axes essentiels. Il s'agit du respect : des valeurs religieuses « *An ka diinè* » ; de la nation Malienne « *An faso* » ; des valeurs sociétales « *An dambé* » ; de l'environnement « *An ka sigida* ». Le Mouvement a également joué un rôle très important dans l'élection du candidat Ibrahim Boubacar Keita comme Président de la République.

<sup>xiv</sup> Il revendique près de 2 millions de fidèles au Mali, huit cent mille fidèles en Côte d'Ivoire, trois cents mille fidèles au Burkina Faso, cinquante mille fidèles en Guinée, quarante mille fidèles en France, trois mille fidèles aux USA, deux mille fidèles en Chine, et cent mille fidèles dans les autres pays asiatiques. Journal Sphinx N°597 du 10 au 16 juin 2016. [www.maliweb.com](http://www.maliweb.com).

<sup>xv</sup> En décembre 2015, quarante-huit heures avant le début de la célébration annuelle du Maouloud, le gouvernement avait adopté un décret pour prolonger l'état d'urgence. Cela a été vécu par les leaders religieux comme une tentative d'interdire la célébration de l'évènement religieux, entraînant de leur part des expressions de fort mécontentement.

<sup>xvi</sup> Il est très important de ne pas confondre ce mouvement Ançar Dine de Ousmane Madani Haïdara (qui est une forme d'association qui existe depuis 1991 au Mali et qui a des « fidèles » dans la sous-région, notamment en Côte d'Ivoire et au Burkina) avec le groupe rebelle extrémiste créé par Iyad Ag Ali. Même si les deux mouvements professent un islam rigoriste, le mouvement Ançar Dine international de Ousmane M. Haïdara n'a pas de lien idéologique avec le mouvement djihadiste Ansar Dine d'Iyad Ag Ghali. Ousmane Madani Haïdara a par ailleurs apporté plusieurs clarifications sur les différences entre son

mouvement et celui de Iyad Ag Ghaly.

Avec le soutien de



Les analyses de l'ASA n'engagent pas l'OIF

Analyse sociétale africaine/African societal Analysis (ASA), le think tank de l'ASSN / contact: [asa@africansecuritynetwork.org](mailto:asa@africansecuritynetwork.org)

